

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/11/2024 - 11276 - 2008 B 01048 - 508 240 587 - @ALEX

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01102022 et clos le 30092023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE ROUEN EST-VILLE
21 QUAI JEAN MOULIN
BP 1002
76037 ROUEN CEDEX 1
SARL @ALEX
64, rue du Renard
76000 ROUEN
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL @ ALEX
64 rue du renard
76000 ROUEN
Tél. : 06 81 80 00 98
Mail : sos@alexadom.fr
SIRET : 508 240 567 00016 - RCS Rouen
Identification du destinataire : 76000 ROUEN
Insp. IFU N° dossier 50824058700016 N° Siret

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Programmation, conseil et autres activités
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable au taux de 15 % 72 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septidécies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

Les crédits d'impôt indiqués aux 1. et 2. ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ**Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 % **G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : NORAUDX

18 Quai Pierre CORNEILLE
76000 ROUEN

02 35 71 30 33

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

VOISIN ALEXANDRE

GERANT

A ROUEN le 03012024

I. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts

[illegible]

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	52
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

[illegible]

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL @ALEX**
et Date de clôture de l'exercice **30092023**

K | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

ORIGINAL

Céline Lafont
[Signature]

SARL @ALEX

64, rue du Renard
76000 ROUEN

Tél. : 06 81 80 00 98

Mail : sos@alexadom.fr

SIRET : 508 240 587 00018 - RCS Rouen

Désignation de l'entreprise		SARL @ALEX		64 rue du renard		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		76000 ROUEN					
SIRET		5 0 8 2 4 0 5 8 7 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092023		30092022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	5 576	030	3 410	2 165	100
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	5 576	048	3 410	2 165	100
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	970	062	970	966
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	1 320	070	1 320	2 023	
		072	2 418	074	2 418	2 309	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	6 811	086	6 811	9 577	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	11 519	098	11 519	14 874	
	Total général (I + II)	110	17 094	112	3 410	13 684	14 974
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	120	3 000		
	Prévisions de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126	300	126	300		
	Réserves réglementées*	130	4 135	130	3 635		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'opérations financières d'artistes)	131		132			
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136	61	136	500		
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142	7 497	142	7 435		
Provisions pour risques et charges				Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	26		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 841	166	4 577		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 514	172	2 936		
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III				176		6 188	
Total général (I + II + III)				180		13 684	
Total général (I + II + III)				180		14 974	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 579	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL @ALEX		N°ant ☐			
		Exercice N clos le 30092023		Exercice N-1 clos le 30092022			
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	8 941	12 871	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214			
		217		218	656	1 293	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	185	189	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	9 782	14 353
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	4 745	7 432
Variation de stock (marchandises) *				236	(4)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240			
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 758	5 179	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	508	244	508	484	
Rémunérations du personnel *				250	185	188	
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252			
Dotations aux amortissements *				254	514	482	
Dotations aux provisions				256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	4		
		260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	9 709	13 765	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	72	588	
PRODUITS FINANCIERS		Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294			
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		(VI)	300		
		348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	11	88	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	61	500
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	61	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	11		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330			
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. septies)	986		989		138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		991		992	
	Z.A.N.G. (44. quatuorcièmes)	345		344		993	
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		127			
	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		641	
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		647
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)			649		990
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies E)						
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	72	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	72	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

SARL @ALEX64, rue du Renard
76000 ROUEN

Tél : 06 81 80 00 93

Mail : sos@alexadom.fr

SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL @ALEX**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISE					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	
	Autres	410		412		414	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	
	Constructions	430		432		434	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	1 699	444	1 699
	Installations générales, agencements divers	450		452		454	
	Matériel de transport	460		462		464	
	Autres immobilisations corporelles	470	2 997	472	880	474	3 877
Immobilisations financières		480		482		484	
TOTAL		490	2 997	492	2 579	494	5 576

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
Fonds commercial		495		497		498
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514
	Constructions	520		522		524
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	290	534
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544
	Matériel de transport	550		552		554
	Autres immobilisations corporelles	560	2 896	562	224	564
TOTAL		570	2 896	572	514	574

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



ORIGINAL

SARL @ALEX
 64, rue du Renard
 76000 ROUEN
 Tél. : 06 81 80 00 98
 Mail : sos@alexadom.fr
 SIRET : 505 240 597 00016 - RCS Rouen

Arhfr Confiance

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL @ALEX**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681	683			
Autres Immob. incorp.	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715		2	
Constructions	720	725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5	
Matériel de transport	750	755		6	
Autres immobilisations corporelles	760	765		7	
TOTAL	770	775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	983
Déficits imputés	984
Déficits reportables	860
Déficits de l'exercice	870
Total des déficits restant à reporter	

IV DIVERS

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 036
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 907
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL @ALEX

64, rue du Renard

76000 ROUEN

Tél. : 06 81 80 00 90

Mail : scs@alexadom.fr

SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen

Chiffre d'affaires

[Signature]

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @ALEX		Néant ☒ *
Exercice ouvert le : 01102022	et clos le : 30092023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	SARL @ALEX 64, rue du Renard 76000 ROUEN Tél. : 06 81 80 00 93 Mail : sos@alexadom.fr ciret : 506 640 587 00016 - RCS Rouen	022
Effectifs au sens de la CVAE		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ORIGINAL

Chiffre d'affaires
[Signature]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/09/2023

N° SIRET 50824058700016

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL @ ALEX

ADRESSE (voie) 64 rue du renard

CODE POSTAL 76000 VILLE ROUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Voisin Prénom(s) Alexandre
Nom marital Voisin % de détention 51,00 Nb de parts ou actions 51
Naissance : Date 03111974 N° département 76 Commune BOIS GUILLAUME Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie rue de Lecat
Code postal 76000 Commune ROUEN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique Voisin Prénom(s) Christophe
Nom marital Voisin % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 49
Naissance : Date 23101962 N° département 76 Commune ROUEN Pays FRANCE
Adresse : N° 61 Voie domaine des échos
Code postal 49070 Commune ST LAMBERT LA POTHERIE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MMF pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

LE 03/11/2023
A. H. F. L. E. F. M.

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 rue du renard		
76000 ROUEN		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	72
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	72
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	72

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

SARL @ALEX

64, rue du Renard

76000 ROUEN

Tél. : 06 81 80 00 93

Mail : sos@alexadom.fr

SIRET : 508 240 587 00016 - PCS Rouen



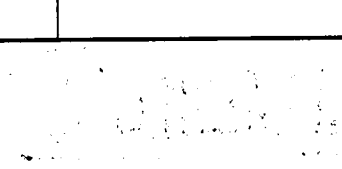
Certifié Conforme

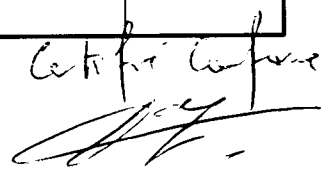
Taux réduit d'IS Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ ALEX	50824058700016	6209Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Participations détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice			
(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % participation détenu dans la sté mentionnée colonne (a)
		SARL @ALEX 64, rue du Renard 76000 ROUEN Tél. : 06 81 80 00 90 Mail : sos@alexadiom.fr SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen	



Certifié conforme


Taux réduit d'IS

Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement à risques, sociétés de capital-risques, sociétés de développement régional ou des sociétés financières d'innovation	
(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % participation
SARL @ALEX 64, rue du Renard 76000 ROUEN Tél. : 06 81 80 00 98 Mail : sos@alexadom.fr SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen	

ORIGINAL

Taux réduit d'IS

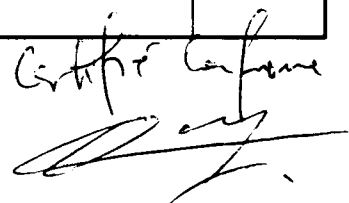
Répartition du capital

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL @ALEX	50824058700016	6209Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
64 rue du renard 76000 ROUEN		

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice			
Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération
		SARL @ALEX 64, rue du Renard 76000 ROUEN Tél. : 06 81 80 00 98 Mail : sos@alexadom.fr SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen	



Certifié conforme


Procès-verbal d'assemblée générale

L'an 2024 et le 27 Janvier, à 20 heures, les associés de la société @ALEX, société à responsabilité limitée au capital de 3000 euros, se sont réunis au siège social à Rouen – 64, rue du Renard – 76000 en assemblée ordinaire.

Sont présents :

M. VOISIN Alexandre qui détient 51 parts sociales,

M. VOISIN Christophe qui détient 49 parts sociales,

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100, représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts;

L'assemblée est présidée par M. VOISIN Alexandre associé-gérant, qui possède le plus grand nombre de parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1° les comptes annuels de la société pour l'exercice 2022-2023

2° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée;

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture est donnée du rapport du gérant

La discussion est ouverte

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

Alexandre Voisin continuera à ne pas toucher de rétributions pour l'exercice 2022-2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN

Acte déposé le :

18 NOV. 2024



SARL @ALEX

64, rue du Renard

76000 ROUEN

Tél. : 06 81 80 00 98

Mail : sos@alexadom.fr

SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen

AV

Deuxième résolution

Les bénéfices de l'exercice 2022-2023 se montent à 61 euros. Aucune rétribution ne sera effectuée aux actionnaires pour l'année. Cette somme sera affectée en totalité au compte « autres réserves ».

Le montant « Autres réserves » atteint 4196,15 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Continuer à vendre des matériels numériques et/ou connectés ainsi que des consommables aux clients de la société Alexadom. Il sera éventuellement facturé à la société @Alex par Alexadom une commission pour apport de clientèle suivant le chiffre d'affaires qu'elle lui aura apporté et suivant la santé de sa trésorerie

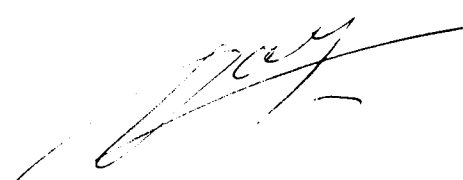
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Signatures :

Alexandre VOISIN

Christophe VOISIN



SARL @ALEX
64, rue du Renard
76000 ROUEN
Tél. : 06 81 30 00 93
Mail : sos@alexadom.fr
SIRET : 508 240 587 00016 - RCS Rouen